

CES/AC.68/45
24 mars 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

COMMISSION DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES (EUROSTAT)

ORGANISATION DE COOPERATION ET
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Réunion commune CEE-ONU/EUROSTAT/OCDE
sur la comptabilité nationale
(Paris, 3-6 juin 1997)

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**PROBLEMES D'ADAPTATION DU SCN DE 1993 DANS LA PERSPECTIVE
D'UN PAYS EN TRANSITION - LA HONGRIE**

présenté par l'Office central de statistique de la Hongrie ¹

¹Préparé par Mme Erzsebet Bóday et M. Karolý Kovács.

Problèmes d'adaptation du SCN de 1993 dans la perspective d'un pays en transition

Les statisticiens et bien d'autres économistes savent que, même si le SCN de 1993 comprend tout un ensemble de recommandations pour la construction ou l'établissement des comptes nationaux au niveau international, la plupart, sinon la totalité, des pays qui appliquaient l'ancien SCN éprouvent des difficultés à l'adapter dans son entier. Cela tient à la "transformation" entre l'ancien et le nouveau SCN.

La situation est tout à fait différente dans le cas des pays en transition car cette "transformation" entraîne la mise en place d'un système comptable dont les caractéristiques et les concepts sont totalement nouveaux. La Hongrie ne doit pas être considérée comme une exception même si elle a commencé à établir régulièrement des comptes nationaux dès les dernières années 60; à l'époque, elle avait une économie planifiée et son système de statistique était fondé sur le concept marxiste du travail productif.

Il existe, entre ces deux ensembles de pays, une autre différence qui, sur un plan méthodologique, est probablement plus lourde encore de conséquences; il s'agit du contrecoup du processus de transition qui entraîne, dans la structure institutionnelle, une pluralité de changements sans lesquels il ne peut y avoir d'économie de marché. Comme les statistiques ont principalement pour but de suivre d'aussi près que possible les événements marquants de l'économie, les statisticiens se seraient trouvés dans une situation difficile, même s'ils avaient déjà appliqué le SCN. C'est là la principale raison pour laquelle il est nécessaire d'étudier les problèmes des pays en transition en même temps que ceux des pays qui utilisaient l'"ancien" SCN, mais dans une perspective différente. Ces derniers pays ont une économie de marché et c'est en relation avec cette économie que le SCN a été construit.

Chaque pays en transition a ses propres problèmes pour adapter le Système de comptabilité nationale et c'est pourquoi nous pensons qu'il serait utile de présenter un certain nombre des difficultés que nous avons déjà rencontrées ou auxquelles nous nous heurtons maintenant. Les problèmes se présentent probablement de la même façon et produisent des effets similaires à l'origine ou au moment où ils se présentent, dans la totalité ou la majorité des pays en transition. Comme ces problèmes sont très diversifiés et que leur importance relative varie d'un pays à l'autre, il est très difficile, voire impossible, d'en faire une sélection et de les présenter dans un ordre logique.

Plusieurs études ont déjà été publiées sur la question, certaines avec la coopération de l'Office central de statistique de la Hongrie 1/. L'un des meilleurs exposés des problèmes que tous les pays en transition doivent affronter a été présenté dans une étude du FMI 2/.

Cette étude analyse les problèmes posés par le traitement des entreprises publiques, la délimitation entre la production marchande et la production non marchande, la comptabilisation des services de logements afférents à des habitations occupées par leurs propriétaires ou à des habitations financées par les pouvoirs publics, le traitement de l'économie souterraine ou du secteur non structuré de l'économie, la comptabilisation des variations de stocks, les corrections des gains/pertes de détention et l'élaboration de comptes nationaux trimestriels.

1) Traitement des entreprises publiques

Le premier problème est celui du traitement des entreprises publiques. Une partie du système de comptabilité nationale porte sur des sujets qu'il est

nécessaire d'approfondir pour pouvoir répondre à la question : "comment traiter les entreprises publiques en comptabilité nationale ?".

Une fois la révision de la comptabilité nationale hongroise (CNH) menée à son terme en 1992, la composition du secteur des administrations publiques était à peu près conforme aux recommandations du SCN. Les ISBL auxiliaires des entreprises et les ISBL au service des ménages ont été reclassées dans le secteur des sociétés et le secteur des ménages respectivement. En ce sens, aucun problème ne se posait, même avant la révision, dans le cas des entreprises publiques car elles étaient toutes classées dans le secteur des sociétés non financières, et les chiffres les concernant ne se sont jamais trouvés mélangés avec ceux des administrations publiques. Même les sociétés fortement subventionnées l'étaient également, ce qui était moins évident. Maintenant il n'est plus nécessaire d'appliquer ces conventions en matière de classification étant donné que les subventions ont été réduites et que, de ce fait, les dépenses de toutes les sociétés en Hongrie sont financées par le produit des ventes réalisées sur le marché.

Il existe une seule exception, la State Privatization and Holding Company, qui, contrairement aux recommandations du SCN/SEC est classée comme administration publique. Cela peut s'expliquer par le fait que cette société par actions n'a pas de production marchande et que de surcroît la gestion de la privatisation, qui en est la raison d'être, est sans conteste une activité de l'Etat.

2) Délimitation entre la production marchande et la production non marchande

Le deuxième problème se rapporte à la nécessité de trouver la délimitation adéquate entre la production/les producteurs marchands et non marchands. La CNH n'est pas pour le moment pleinement conforme aux recommandations du SCN, à savoir que les producteurs marchands qui sont des personnes morales ne doivent pas figurer dans le secteur des administrations publiques. Or, même maintenant, ce secteur compte plusieurs producteurs marchands. Ce sont des producteurs marchands parce que plus de 50 % de leurs frais sont couverts par le produit de leurs ventes. Par exemple, des établissements publics de recherche peuvent travailler avec des sociétés privées, ou encore les administrations locales ont augmenté sensiblement le prix de certaines de leurs prestations aux ménages, par exemple l'approvisionnement en eau ou l'enlèvement des ordures ménagères. La nécessité de réduire les déficits de l'Etat encourage cette tendance. Par contre, la législation fiscale hongroise la décourage chez les producteurs parce que les sociétés peuvent conserver une plus grande part du produit de leurs ventes sur le marché que les administrations n'en ont la possibilité. C'est pourquoi ces administrations ont intérêt à être traitées en tant qu'unités distinctes, mais la décision ne leur appartient pas.

Il peut arriver également que certains producteurs marchands ne soient pas considérés comme des personnes morales distinctes en raison de problèmes de statistique ou d'enregistrement. Toutefois les rapports annuels des administrations en question incluent la production marchande en tant que production d'une activité secondaire, mais sans la ventilation requise par branche d'activité. C'est pourquoi elles ne peuvent être traitées comme des quasi-sociétés. Comme la production totale de ces administrations est calculée sur leurs coûts de production, leurs excédents ne peuvent être pris en compte dans leurs activités marchandes - qui sont considérées comme des ventes accessoires - de sorte que la production et les dépenses de consommation des administrations sont sous-estimées. (Les dépenses de consommation finale des administrations équivalent à la différence entre leurs dépenses totales et leurs ventes accessoires.)

Comme indiqué plus haut, le reclassement des ISBL a permis d'améliorer sensiblement la CNH en l'adaptant au SCN. Il ne faut cependant pas oublier

l'existence de plusieurs cas limites lorsque le "financement" et le "contrôle" ne coïncident pas l'un avec l'autre; or, cela est indispensable pour établir une classification correcte. La méthode de classement actuellement appliquée est tout à fait "mécanique" : si les rapports annuels des ISBL apparaissent dans le budget de l'Etat, elles sont classées dans le secteur des administrations publiques, si leur financement est considéré comme un transfert de l'Etat, elles sont alors classées dans le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages. Ainsi, les hôpitaux ou écoles gérés par des autorités religieuses mais recevant la même subvention par tête que ceux du secteur public sont considérés comme des institutions sans but lucratif au service des ménages; cela signifie que le mode de "financement" n'est pas un critère absolu.

3) Comptabilisation des services de logement afférents à des habitations occupées par leurs propriétaires ou à des habitations financées par les pouvoirs publics

Poursuivant l'énumération des problèmes posés par la distinction nécessaire entre production/producteurs marchands et non marchands, nous décrirons la méthode de comptabilisation des services de logement un peu plus en détail et exposerons également un certain nombre de problèmes liés à la privatisation. Il y a à cela plusieurs raisons :

- i) les changements inhérents à la révision de la CNH étaient considérables et ont eu un profond retentissement, y compris sur le volume du PIB;
- ii) ce problème doit être important pour n'importe quel autre pays qui envisage d'appliquer le SCN de 1993;
- iii) le nouveau mode de comptabilisation de ce poste est loin d'être totalement acceptable et nécessite encore de notables améliorations.

Cette catégorie comprend deux catégories subsidiaires, à savoir :

- les services de logement afférents à des habitations occupées par leurs propriétaires, et
- les services de logement afférents à des habitations financées par les pouvoirs publics ou à des habitations appartenant à l'Etat.

Les changements apportés peuvent se résumer en une phrase : depuis la révision, la première catégorie subsidiaire a été quantifiée et enregistrée à un cours dit du marché et non en fonction du coût, comme auparavant; par contre, il n'a pas été nécessaire de changer la méthode de comptabilisation des autres catégories subsidiaires, qui est restée fondamentalement la même, c'est-à-dire que la comptabilisation s'est faite sur la base du coût.

Le changement en question était absolument indispensable car il était communément admis que les services de logement étaient sous-évalués dans la CNH.

Tableau 1

Production, consommation intermédiaire et valeur ajoutée des services de logement afférents à des habitations occupées par leurs propriétaires - calculs pour 1991, selon deux méthodes différentes, et pour 1995 (en milliards de forints)

	1991 (A)	1991 (B)	1995
Production	56,5	139,8	345,3
Consommation intermédiaire	38,8	67,4*	160,1*
Consommation de capital fixe	17,7	72,4	185,2
Services de logement en % du PIB	0,7	4,2	6,2

* Total de la consommation intermédiaire et du revenu mixte.

Cette sous-évaluation s'explique par les différences de définition du loyer entre le SCN et la CNH. Deux sont particulièrement importantes :

- le contenu du loyer
- l'évaluation de la consommation de capital fixe.

Le contenu du loyer n'est pas défini en tant que tel dans le SCN, mais la façon dont les loyers sont traités montre clairement qu'ils doivent inclure, comme tout autre poste considéré dans le cadre de la production marchande, un certain rendement net du capital (habitation) qui vient s'ajouter aux coûts. Or, il n'en va pas ainsi lorsque l'évaluation est effectuée sur la base du coût 3/.

L'évaluation de la consommation de capital fixe est importante, tout simplement parce que, dans le cas des logements appartenant à l'Etat, le coût total des services en question n'était même pas couvert par les loyers. Jadis, la consommation de capital fixe ne l'était pas non plus, mais elle était comptabilisée comme transfert social en nature au bénéfice des ménages. Cette sous-évaluation engendrée par l'évaluation de la consommation de capital fixe, était due aux règles comptables; le parc de logements détenu par l'Etat était enregistré sur la base de la valeur comptable initiale et non du coût de remplacement.

En raison de ces différences de fond, il faut, pendant la révision, résoudre deux problèmes :

- comment se rapprocher de la notion de loyer telle qu'elle est utilisée dans le SCN;
- comment procéder pour l'évaluation de la consommation de capital fixe ?

Comme il suffit, dans le deuxième cas, de disposer des chiffres nécessaires pour évaluer les stocks non plus au coût initial mais au coût de remplacement, et c'est là une question pratique, il n'y a pas matière à débat et nous laisserons ce point de côté dans la présente communication.

La solution à trouver dans le premier cas est plus intéressante d'un point de vue méthodologique. Il s'agit uniquement de la méthode de comptabilisation des services de logement afférents à des habitations occupées par leurs propriétaires, mais étant donné que moins de 10 % des habitations appartiennent jusqu'à présent aux administrations publiques, c'est là un point très important. Comme indiqué plus haut, ces services ont été, depuis la révision, évalués sur la base de loyers "dits" marchands. Ils sont "dits" marchands parce qu'au lieu d'utiliser des loyers marchands "imputés", comme le recommande le SCN 4/, les loyers enregistrés dans la CNH sont simplement des ajustements des loyers commerciaux réels, et il y a lieu d'insister sur cette différence.

La question qui vient automatiquement à l'esprit est de s'en demander la raison. La réponse est simple : il n'y a pas de véritable marché du logement en Hongrie. Les salaires et traitements moyens y sont inférieurs au montant des loyers commerciaux réels, de sorte que si ce montant était imputé à la fois comme revenu et comme consommation, on obtiendrait une structure des revenus des ménages qui serait largement faussée par rapport à la réalité. C'est pourquoi il a fallu réduire le montant des loyers commerciaux réels.

Nous disposons de très peu de moyens pour procéder aux ajustements nécessaires, en raison surtout du manque de fonds pour effectuer le sondage qui permet de connaître les prix du marché. L'ampleur de l'ajustement est déterminée par le lieu des logements, et l'on applique des coefficients différents selon qu'ils se trouvent dans la capitale, dans d'autres villes ou dans des villages. Le ratio entre le loyer des habitations appartenant aux administrations et les loyers commerciaux réels, pondérés comme il convient dans les deux cas, doit faire l'objet d'un nouvel ajustement.

La solution que nous avons adoptée peut être mise en cause car, d'après le SCN, s'il n'existe pas de véritables prix marchands, il faut comptabiliser l'activité considérée sur la base des coûts. Toutefois, deux arguments jouent en faveur de notre solution :

- l'existence d'une certaine sous-évaluation de ces services dès lors qu'ils sont évalués sur la base des coûts
- le fait que la Hongrie devrait avoir un véritable marché du logement d'ici quelques années, encore que personne ne sache dans combien de temps.

On ne peut considérer comme une solution tout à fait acceptable le traitement de la privatisation des logements appartenant aux administrations, qui est un poste bien déterminé du compte de capital des ménages depuis près de 10 ans. Les achats sont comptabilisés (dans le compte de capital des ménages) au prix de la transaction indiqué dans le contrat. Pour établir ce prix, les logements sont réévalués car les valeurs comptables inscrites dans les comptes de l'Etat sont largement faussées. Le prix de la transaction correspond au prix marchand des logements non occupés. Le prix d'achat effectif est bien plus bas, et dépend des modalités de l'achat; il existe deux possibilités :

- soit le prix est payé en une fois; dans ce cas, le ménage bénéficie d'une réduction de 40 % comptabilisée comme subvention/transfert en capital accordé par l'Etat au bénéficiaire du ménage;
- soit le ménage règle les 10 % obligatoires du prix de la transaction, et les 90 % restants sont considérés comme un prêt accordé à des conditions de faveur.

Cela dit, le traitement de ce prêt fait problème car ces 90 % ne correspondent pas à un montant déterminé. La réduction de 40 % s'applique si la transaction est réglée en une seule fois. Le problème, c'est qu'il n'existe aucune information au sujet de ces flux, c'est-à-dire que l'on ne connaît pas la part de la différence (entre le prix nominal et le prix d'achat réel) à attribuer à la dette réelle des ménages, non plus que celle correspondant aux 40 % de "dette annulée". C'est pourquoi la CNH la considère comme un transfert de capital et non comme un prêt.

Il est également possible d'utiliser des cartes d'indemnisation pour l'achat de logements, mais ces cartes peuvent également servir à bien d'autres usages. Elles sont enregistrées dans le compte de capital en tant que transferts de capital à verser par le gouvernement et à recevoir par les

ménages. Les propriétaires de ces cartes peuvent les utiliser de diverses façons de sorte que leur prix peut être très variable sur le marché.

La privatisation ne se limite pas, et de loin, à celle des habitations, ni à la vente des cartes d'indemnisation. Toutefois, comme la CNH comporte des comptes financiers pour les ménages uniquement et non pour tous les secteurs, les transactions concernant les privatisations ne peuvent être enregistrées pour tous les transferts de biens détenus par les administrations.

4) Traitement de l'économie souterraine ou du secteur non structuré de l'économie

Il n'est pas possible d'observer ni d'enregistrer toutes les activités de l'économie en Hongrie. Cela dit, il en va de même de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. On trouvera ci-après quelques types d'activités économiques dont une partie n'apparaît pas dans les sources de données utilisées aux fins de la CNH.

La CNH ne comporte pas de données sur les activités illégales. Toutefois, si les sources de données qu'utilise le Département de la comptabilité nationale, c'est-à-dire les enquêtes administratives et celles qu'il organise lui-même, ne lui sont d'aucun secours pour évaluer la production ou la consommation intermédiaire d'activités illégales au sein d'entreprises enregistrées, il n'en continue pas moins de s'efforcer d'évaluer le montant des activités que l'on cherche à lui dissimuler.

Pourquoi certaines unités dissimulent-elles leurs activités ?

Les entreprises enregistrées peuvent le faire tout au moins en partie pour frauder le fisc ou éviter de payer des cotisations de sécurité sociale. L'examen attentif des déclarations fiscales, bilans d'entreprise et bases de données provenant d'enquêtes sur l'emploi permet de procéder à certaines estimations, et l'application de correctifs de remédier aux négligences dans les déclarations, d'améliorer la qualité et la fiabilité des données indiquées et de pallier au problème des sous-déclarations. L'harmonisation et la synchronisation des données obtenues auprès de sources/bases de données différentes nécessitent de nouveaux ajustements.

Nous appliquons des correctifs pour compenser les sous-déclarations des quasi-sociétés enregistrées et des entreprises non constituées en sociétés. La production des quasi-sociétés peut être calculée à partir des déclarations fiscales et l'on peut supposer qu'elle correspond à la production réelle. Leur consommation intermédiaire est ajustée à la baisse, en partant de l'hypothèse que leurs principales activités ne donnent pas lieu à une forte consommation intermédiaire; de ce fait, leur valeur ajoutée brute est supposée plus élevée que celle des entreprises constituées en sociétés sur lesquelles on se base pour calculer les estimations.

Dans le cas des entreprises enregistrées non constituées en sociétés, on ajuste la production et la consommation intermédiaire en partant de l'hypothèse que ce type d'entreprises a une moindre consommation matérielle intermédiaire (pas de loyer à payer pour des bureaux ou alors loyer moins élevé, et comptabilisation d'une partie des dépenses de consommation du ménage des propriétaires comme frais généraux de l'entreprise; par exemple, la voiture de l'entreprise est utilisée en partie par le ménage ou à des fins personnelles) et une plus grande composante de main-d'oeuvre (car leurs activités se caractérisent par une plus forte intensité de travail) que leurs homologues constituées en sociétés.

Un certain nombre d'entreprises enregistrées non constituées en sociétés, surtout si elles sont petites, peuvent occulter la totalité de leurs activités, c'est-à-dire elles-mêmes, car elles ne présentent pas de

déclaration aux autorités fiscales. Pour les services statistiques, elles n'ont pratiquement pas d'existence.

Tableau 2

Nombre d'entreprises enregistrées non constituées en sociétés qui exercent une activité et nombre total de ces entreprises entre 1992 et 1995

	1992	1993	1994	1995
Nombre d'entreprises exerçant une activité	410 000	470 000	510 000	500 000
Nombre total d'entreprises	606 207	688 843	778 036	791 496

En dessous d'un certain seuil, les services administratifs ne disposent d'aucun chiffre concernant les petites entreprises non constituées en société car elles ne sont pas tenues de se faire enregistrer ni de déclarer leur revenu séparément. Nous procédons alors à des estimations de leurs activités :

- production agricole non enregistrée (en utilisant la méthode des flux de produits),
- construction de logements (enregistrement auprès des autorités locales),
- logements privés loués par le ménage (estimations par des experts),
- absence de renseignements (enquêtes annuelles sur le budget des ménages).

Il faut redoubler d'efforts à l'avenir pour poursuivre les ajustements entrepris afin de corriger les erreurs systématiques ainsi que les sur et sous-évaluations des données communiquées par les sociétés en vue d'établir des estimations fiables de la production légale non enregistrée.

Il faudrait utiliser de façon plus judicieuse les sources de données indiquées ci-après pour améliorer la comptabilisation de l'économie souterraine dans la CNH :

- statistiques tirées des enquêtes sur la population active (structure professionnelle et structure des gains dans 60 branches),
- statistiques du chômage,
- production brute et consommation intermédiaire ventilées entre les 60 branches,
- statistiques financières par type de sociétés et entre les 60 branches,
- statistiques de l'administration fiscale,
- statistiques des entrées/sorties, en utilisant les flux matières et les flux financiers ainsi que l'intensité d'importations,
- chiffres tirés des enquêtes auprès des ménages,

- budgets-temps et analyse des niveaux de vie,
- statistiques des banques centrales sur les flux financiers et les transferts.

5) Comptabilisation des variations de stocks/correction des gains/pertes de détention

Pendant la période de transition, l'inflation était élevée et le reste encore (entre 18,8 % et 35,0 %); c'est pourquoi l'évaluation des stocks est considérée comme un élément essentiel au regard de la CNH. Les services statistiques utilisent les chiffres annuels des stocks des entreprises tirés de la base de données établie à partir des déclarations fiscales de ces entreprises pour évaluer les variations de stocks. Une fois les comptabilités réorganisées, tout au moins celles des grandes entreprises, il est possible d'évaluer chaque année le niveau des stocks répertoriés en utilisant la base de données reprenant les déclarations fiscales des sociétés (dans les premières années 90, il nous a été difficile d'établir des estimations fiables des gains/pertes de détention des stocks; nous avons déjà rencontré ce problème auparavant mais il n'avait pas eu d'effet appréciable sur le calcul du PIB parce que l'inflation était relativement faible).

En 1994, on a commencé à procéder à un sondage trimestriel des stocks; l'échantillon utilisé portait sur les entreprises de plus de 50 salariés qui exerçaient leur activité dans l'une des branches suivantes :

- Industries extractives (section C),
- Industrie manufacturière (section D),
- Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (section E),
- Construction (section F),
- Commerce de gros et de détail (section G), et
- Transports et entreposage (section I) [à partir de 1995].

Le questionnaire est envoyé à 4 000 entreprises qui y répondent en grand nombre. Il leur est demandé d'indiquer le niveau des stocks en début et en fin d'exercice des :

- biens produits par l'entreprise,
- biens achetés pour la consommation intermédiaire,
- biens achetés pour être revendus à leur valeur comptable.

Des correctifs sont apportés pour tenir compte des entreprises qui ne répondent pas. On extrapole l'échantillon en procédant de la même façon que pour les petites entreprises qui ne sont pas prises en compte dans l'échantillon.

On utilise le taux de rotation des stocks pour calculer les données manquantes et extrapoler l'échantillon, en partant du principe qu'il existe un taux caractéristique pour chaque branche d'activité, mais que celui-ci peut varier d'un trimestre à l'autre en raison des variations de la conjoncture sur le court terme. Chaque trimestre, on utilise le taux moyen de rotation des stocks des entreprises qui ont répondu au questionnaire pour évaluer les données manquantes soit parce que les entreprises n'ont pas répondu au questionnaire soit parce qu'il s'agit de petites entreprises [de moins de 50 salariés] qui ne sont pas prises en compte dans l'échantillon.

Nous avons commencé à calculer trimestriellement les gains/pertes de détention à partir de 1994, au niveau à deux chiffres de la CITI Rev.3. Toutefois ces calculs ne concernent que les stocks considérés dans leur entier, sans qu'il soit possible de les ventiler par catégorie de stock. On part du principe que les entreprises appliquent la méthode comptable FIFO (premier entré premier sorti), recommandée par la loi sur la comptabilité des entreprises.

La période de stockage est calculée chaque trimestre au niveau à deux chiffres. Elle ne semble pas durer davantage que 1,5 mois dans chaque branche, et c'est pourquoi il est possible d'utiliser les indices de prix des mois précédents comme déflateurs.

L'indice des prix à la production sert de déflateur pour chacun des stocks dans les branches correspondant aux sections C, D, E, F et I, et celui des prix à la consommation (services non compris) comme déflateur pour les stocks des branches correspondant à la section G.

Pour évaluer les gains/pertes de détention, nous appliquons la méthode conseillée par le FMI.

Tableau 3

Variation de stocks par branche d'activité, à leur valeur comptable, à prix courants et à prix constants, 1995 (en millions de forints hongrois)

Branches d'activités					
	C	D	E	F	G
Valeurs comptables					
T1	- 735	83 032	- 394	9 463	34 541
T2	942	13 361	1 143	- 2 892	- 47 677
T3	109	83 849	3 608	17 994	38 412
T4	372	- 19 006	- 11	- 24 641	- 25 620
Prix courants					
T1	- 1 184	32 313	- 11 321	6 987	16 969
T2	731	- 22 406	561	- 6 250	- 58 842
T3	- 184	64 353	1 708	16 179	33 904
T4	- 95	- 40 629	- 1 061	- 28 819	- 35 727
Prix constants					
T1	- 940	24 317	- 8 819	5 809	12 182
T2	582	- 15 507	414	- 4 719	- 38 909
T3	- 136	42 890	1 240	11 538	21 795
T4	- 66	- 26 023	- 731	- 19 477	- 21 692

6) Elaboration de comptes nationaux trimestriels

Nous nous sommes efforcés entre-temps d'améliorer l'établissement des comptes nationaux annuels, mais il est devenu de plus en plus nécessaire de disposer d'indicateurs à court terme pour mesurer les résultats de l'ensemble de l'économie et de ses composantes. L'Office central de statistique de la Hongrie a considéré que l'une de ses tâches principales consistait à entamer un travail méthodologique en vue de l'élaboration de comptes nationaux trimestriels, ainsi qu'à étudier le contenu des bases de données existantes et à multiplier les sources de données susceptibles d'être utilisées à cet effet.

Après une période de mise au point, les premiers calculs se rapportant au premier trimestre de 1996 ont été publiés le 15 juillet 1996 et l'on a continué depuis lors à établir des comptes nationaux trimestriels. Les résultats sont publiés entre 90 et 100 jours après la fin du trimestre correspondant.

Pendant la période de préparation, il a été difficile de regrouper les différentes statistiques à court terme dans un cadre cohérent, d'étudier les sources de données existantes, le contenu des données, le champ d'application des diverses enquêtes et leur correspondance les unes avec les autres. Il a fallu entreprendre une nouvelle enquête pour évaluer les gains/pertes de

détention sur les biens stockés. Parallèlement aux comptes annuels, on a également élaboré les comptes de production et les comptes afférents aux dépenses pour les comptes nationaux trimestriels, et des indices de volume ont été publiés pour les dépenses de consommation des ménages, les dépenses de consommation finale des administrations, la formation brute de capital, et la balance extérieure des biens et services. Si les données correspondant aux dépenses ont été publiées, c'est pour deux raisons :

- pour ces agrégats, on dispose de presque toutes les données à court terme, et
- pour effectuer les premières estimations du PIB en début d'année, on se sert également des agrégats susmentionnés correspondant à l'année précédente.

Les sources de données utilisées pour élaborer les comptes nationaux trimestriels sont les suivantes :

- enquête trimestrielle sur les investissements,
- enquête trimestrielle sur les stocks,
- enquêtes mensuelle et trimestrielle sur la population active,
- enquête mensuelle sur le commerce de détail,
- enquête annuelle/trimestrielle sur le budget des ménages,
- enquête mensuelle sur les branches d'activité,
- rapport mensuel sur la construction,
- déclarations mensuelle et trimestrielle relatives à la taxe sur la valeur ajoutée,
- statistiques mensuelles du commerce extérieur,
- enquête trimestrielle auprès des entreprises sur les exportations et importations,
- statistiques mensuelles de la balance des paiements,
- déclaration fiscale annuelle des entreprises.

Tout est mis en oeuvre pour résoudre le problème posé par la mise en concordance des calculs annuels et trimestriels, mais la difficulté tient au fait que l'on dispose tout juste des comptes correspondant au troisième trimestre de l'année "t-2" lorsque l'on commence à calculer les comptes nationaux trimestriels du trimestre correspondant de l'année "t".

Notes

1/ OCDE et Office central de statistique de la Hongrie : comptes nationaux de la Hongrie, sources, méthodes et estimations, OCDE, 1994, 1996.

2/ FMI, Département de statistique : National Accounts in Transition Countries: Distortions and Biases, par A. M. Bloem, P. Cotterell, T. Gigantes, novembre, document de travail du FMI, 1996.

3/ Le SCN de 1993 ne spécifie pas exactement les types de services à prendre en compte dans la catégorie des loyers, ni s'il faut y inclure le gaz, l'électricité et l'enlèvement des ordures ménagères. Dans la CNH, il a été décidé que les loyers imputés des logements occupés par leurs propriétaires

et ceux payés par l'administration locale sont des loyers "au sens strict", à l'exclusion de tout autre type de services.

4/ Pour plus de simplicité, nous utiliserons par la suite le terme "imputé".
